

# énééo FOCUS

JANVIER 2016

## Pensions légales ou privées ? Une discussion sans fin si on ne réfléchit pas autrement !

### THÈMES

Pensions

Sécurité sociale

Financement

Austérité

### À DÉCOUVRIR DANS CETTE ANALYSE

Les pensions légales coûtent-elles trop cher ? Les aînés seraient-ils des « poids » financiers pour la société ? Dans cette analyse, nous parlerons des moyens de financement des pensions légales, de leur utilité et des acteurs qui la financent. Nous vous donnerons également quelques pistes pour répondre à certaines idées reçues sur les pensions légales.

### QUESTIONS POUR LANCER ET/OU PROLONGER LA RÉFLEXION

Pourquoi doit-on augmenter l'âge légal de la retraite ?

Quelles sont les sources de financement des pensions légales (de la sécurité sociale) ?

Les assurances (pensions complémentaires) sont-elles des solutions pour tous afin de majorer la pension légale ?

La sécu augmente-t-elle le nombre de « profiteurs » ?

## Pensions légales ou privées ? Une discussion sans fin si on ne réfléchit pas autrement !

A : « Les pensions légales sont trop basses ! Solution ? Les assurances-groupes, les épargnes-pensions ! »  
B : « Si on augmentait plutôt les pensions légales ? »  
A : « Ah non, pas question ! La caisse de sécu est déjà vide et il faut maîtriser la dépense ! »  
B : « Mais tout le monde n'a pas la capacité financière de souscrire une assurance. Il faut payer beaucoup de primes pour avoir un capital suffisant, d'autant plus que les frais de fonctionnement sont très élevés ».  
A : « C'est pour ça qu'on va faciliter l'accès aux pensions complémentaires en baissant les charges fiscales ! »  
B : « Oui, mais ça veut dire que la caisse sera encore plus vide. On ne saurait même pas maintenir le niveau actuel des pensions légales... »

Voici un parfait exemple de dialogue de sourds entre les « pro pensions légales » et les « pro pensions complémentaires ».

### Le financement des pensions légales : une question d'équilibre

Quand on parle du financement de manière générale, il faut penser à deux choses : « recette » et « dépense ».

En effet, le financement est une question continue d'équilibre entre ces deux aspects, et le financement des pensions (et celui de la sécurité sociale) n'échappe pas à cette règle de base.

Si on entend quotidiennement parler des dépenses de pensions dans les médias, souvent sous une formulation de « coûts » à diminuer, on entend beaucoup moins parler de l'autre volet,

pourtant tout aussi important, la recette à trouver et à redistribuer.

Il ne faut évidemment pas oublier que l'équilibre du financement s'effectue à partir des besoins sociétaux et de la conjoncture économique, notamment du dynamisme (ou pas...) visant à créer des valeurs ajoutées pour les produits et les services .

S'il y a un consensus selon lequel les pensions légales doivent rester une ressource financière de base et solide pour tous les travailleurs, force est de constater que les moyens pour y arriver ne sont pas suffisamment discutés...

### À quoi servent les pensions légales ?

Avant de comprendre le mécanisme du financement des pensions légales en Belgique, il est important de se rappeler pourquoi on finance nos pensions légales. Outre ses rôles de solidarité entre les citoyens et de protection contre les risques liés à la vieillesse (comme la perte d'autonomie ou de revenu), on peut aussi

leur attribuer un rôle économique.

En effet, les bénéficiaires des pensions légales ne sont pas de simples « receveurs » d'argent, mais ils sont de véritables acteurs économiques. Le maintien de ces deux rôles - acteur de solidarité et acteur économique - est essentiel, non seulement pour les pensionnés eux-mêmes, mais aussi pour la société en général.

Une situation financière décente grâce à une pension légale est une condition importante pour assurer la participation et le soutien des pensionnés dans divers domaines comme la famille (être aidant proche, s'occuper des petits-enfants, etc.), le bénévolat, les activités socioculturelles, etc. On dépasse donc de loin l'explication triviale souvent exposée par les politiques ; les pensions ne sont pas uniquement une affaire de dépenses, elles jouent un rôle beaucoup plus complexe dans la société.

### *Travailleurs, employeurs, citoyens, consommateurs... tout le monde y participe !*

Les pensions légales font partie de la sécurité sociale et c'est l'ONSS (l'Office National de la Sécurité sociale) qui récolte les cotisations sociales et la participation financière de l'État.

Une fois les cotisations récoltées, l'ONSS répartit le budget entre les différentes branches de la sécurité sociale, dont les pensions (qui représentent plus ou moins 30 milliards d'euros). Cette manière de récolter et de répartir le financement en fonction des besoins de chaque branche s'appelle la « gestion globale ».

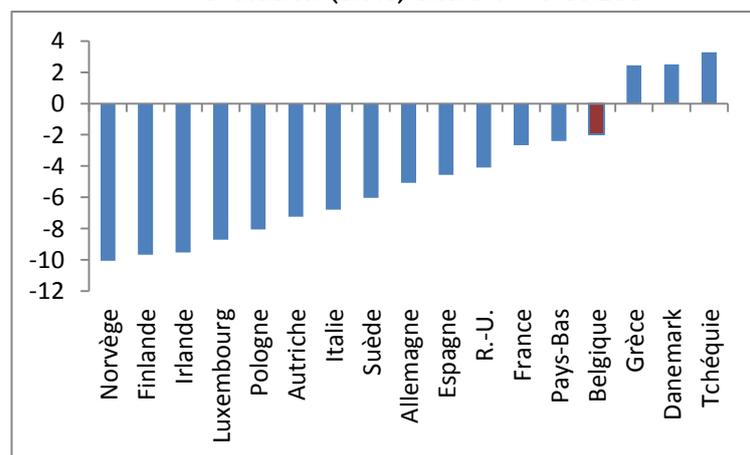
Jusqu'à présent, les cotisations sociales constituent la majeure partie de la recette de la sécurité sociale, et les partenaires sociaux sont les premiers acteurs du processus décisionnel. À côté de ce processus officiel, n'oublions pas que nous participons aussi au financement des pensions en tant que citoyens et consommateurs via les contributions fiscales. La sécurité sociale (y compris les pensions légales) est donc bien l'affaire de tous ! Elle ne concerne pas que les aînés, mais la société dans son ensemble.

### *Cotisations sociales et impôts pour financer les pensions légales... tous les revenus participent-ils vraiment ?*

Malgré la présence majoritaire de la cotisation sociale dans le financement de la sécurité sociale (+/- 60 %), la part de celle-ci est en diminution ces dernières années, et est compensée par l'augmentation du financement par les subventions et les impôts (appelé le « financement alternatif »).

Cette évolution provient entre autres du fait que les richesses sont de moins en moins générées par le travail et de plus en plus par les capitaux. La Belgique est relativement épargnée par cette tendance, mais la plupart des États membres de l'Union européenne subissent cette évolution de près ou de loin.

La part du travail dans le revenu national : évolution (en %) entre 1990 et 2009

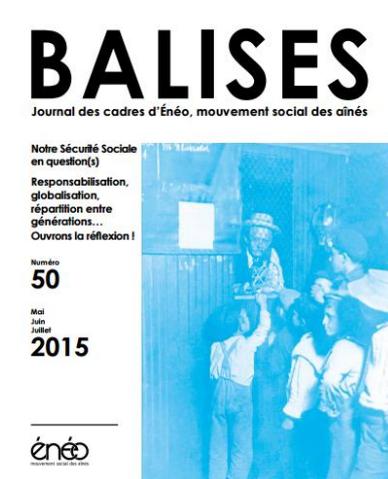


Source : OCDE<sup>1</sup>

Le défi pour la Belgique, comme pour les autres pays européens, est alors de trouver le moyen d'assurer les dialogues sociaux et civils en la matière, tout en faisant participer davantage les sources de financement alternatives aux cotisations sociales.

<sup>1</sup> Perspective de l'emploi de l'OCDE (2012)

Plus d'éléments et de précisions ont été fournis dans notre étude « Balises » n° 50, s'intitulant « Notre sécurité sociale en question(s) » :



### Contenu de Balises n° 50

*Flash-back : la situation en 1880*

→ Genèse de la sécurité sociale

*Petite histoire de la sécurité sociale*

→ son développement et l'effet de la crise

*Où en sommes-nous?*

→ Comparaisons internationales

*Des pistes à creuser*

→ Les solutions existent !

## Les pensions légales : beaucoup de défis!

Nous avons sans doute l'impression que le contexte économique actuel ne permet pas de parler du renforcement du financement des pensions légales... Il n'est d'ailleurs pas rare d'entendre des discours de type :

« Ça coûte et coûtera trop cher à cause du vieillissement de la population ! »  
« Les pensions légales en Belgique sont trop basses. Développons des pensions complémentaires ! »  
« Nous ne voulons pas payer davantage ! On paie déjà assez d'impôts ! »  
« Il faut faire des économies et ce n'est pas le moment d'augmenter le financement ! »

Voici quelques éléments de réponses auxquels on ne pense sans doute pas suffisamment ...

1. La **population belge est en augmentation** contrairement par exemple à l'Allemagne ou au Japon. Si l'on vit de plus en plus longtemps, il y a également de plus en plus de jeunes ! Il est ainsi faux de (faire) croire que la sécurité sociale « s'effondre » à cause des aînés ;
2. Quand on réduit les dépenses publiques, ce sont les **dépenses privées** qui risquent d'augmenter, car les besoins sociétaux continuent à exister ;
3. Les pensions complémentaires en Belgique génèrent des **inégalités** et **manquent de transparence** au niveau notamment des frais exigés par les gestionnaires<sup>2</sup>. Il est difficilement concevable de les considérer comme un complément financier solide pour tous sans amélioration au niveau de la transparence des frais exigés ;

<sup>2</sup> Atlas des pensions. SPF sécurité sociale : [www.socialsecurity.fgov.be/docs/fr/publicaties/20101109\\_pensioenatlas\\_FR.pdf](http://www.socialsecurity.fgov.be/docs/fr/publicaties/20101109_pensioenatlas_FR.pdf)

## La Transparence des pensions complémentaires : un sujet secondaire pour les partenaires sociaux ?

Une question parlementaire a été posée lors de la commission des affaires sociales de la Chambre à propos de la transparence du 2<sup>ème</sup> pilier, notamment au niveau des frais de gestion. Voici ce que le ministre qui avait posé cette question aux partenaires sociaux dit :

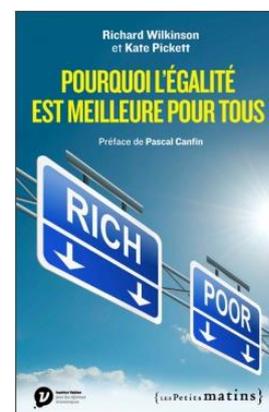
« J'ai demandé aux partenaires sociaux d'accroître la transparence des coûts du deuxième pilier, de manière à pouvoir estimer la part du rendement financier brut absorbée par les frais de gestion. Ils n'ont pas répondu à cette question »<sup>3</sup>.

Force est de constater que l'amélioration au niveau de la transparence des informations sur les frais occasionnés par les assureurs ne semble pas être un sujet central pour les partenaires sociaux, mais ce sont les bénéficiaires qui risquent d'en subir les conséquences à eux seuls...

4. Il existe des **revenus** et des **capitaux** (mobiliers et immobiliers) qui ne sont pas taxés à la hauteur de leur importance économique. La lutte contre la fraude/l'évasion fiscale devrait également être renforcée (au niveau européen, voire mondial).

En guise d'exemple, le rapport de la Commission européenne sur la **fraude TVA**<sup>4</sup> montre que le manque à gagner pour l'Union européenne atteint plus 164 milliards d'euros. Pour la Belgique, le montant s'élève à plus de **3 milliards**... Avec ces 3 milliards, on aurait déjà résolu beaucoup de problèmes... ;

5. Des analyses réalisées par Richard Wilkinson et Kate Pickett dans leur livre « **Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous** »<sup>5</sup> montrent que plus une société est égalitaire (pour ne pas dire égalitariste), plus le bien-être de TOUS les citoyens est élevé. L'argent efficacement investi dans la protection sociale est ainsi bénéfique à toute la population, qu'on soit nanti ou pas.



## Au-delà des questions budgétaires...

Le financement des pensions légales est avant tout une **question sociétale**. Il ne suffit pas d'allonger la carrière ou de développer aveuglément les pensions privées, car ces « réponses » sont principalement budgétaires dans le but de soutenir les dépenses publiques.

Nous pouvons considérer que les politiques et les débats en la matière sont largement dominés par une idéologie d'austérité. Nous comprenons dès lors mieux la timide place que l'on accorde au volet « recette » de financement. Pourtant, discuter des recettes est une condition *sine qua non* au même titre que de discuter des dépenses, car le financement est une question d'équilibre entre ces deux volets.

Par ailleurs, il est difficilement concevable, au stade actuel, que les pensions complémentaires apportent des solutions solides à tous si on ne résout pas les inégalités et le manque de transparence. L'amélioration

<sup>3</sup> Compte rendu analytique de la commission des affaires sociales du 28 octobre 2015 : <https://www.lachambre.be/doc/CCRA/pdf/54/ac262.pdf>

<sup>4</sup> [http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/resources/documents/common/publications/studies/vat\\_gap2013.pdf](http://ec.europa.eu/taxation_customs/resources/documents/common/publications/studies/vat_gap2013.pdf)

<sup>5</sup> Richard Wilkinson et Kate Pickett. « Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous ». Ed. Les Petits matins. Le débat en présence des auteurs est consultable via ce lien :

<http://www.lespetitsmatins.fr/collections/pourquoi-egalite-est-meilleure-pour-tous/>

de ces deux aspects est essentielle si l'on souhaite considérer les produits financiers (assurances de groupe, épargnes-pension, etc.) comme « pension » digne de ce nom (en tant qu'assurance sociale).

Ainsi, une vision budgétaire dans le sens de l'austérité<sup>6</sup> et des (fausses) solutions privées<sup>7</sup> risque d'occulter le vrai rôle des pensions légales et de la sécurité sociale, à savoir, d'apporter une infrastructure socioéconomique - comme l'éducation - pour toutes les générations.

Kusuto Naito

#### Pour citer cette analyse

Naito K., (2016), « Pensions légales ou privées ? Une discussion sans fin si on ne réfléchit pas autrement ! », *Analyses Énéo*, 2016/02.

*Avertissement : Les analyses Énéo ont pour objectif d'enrichir une réflexion et/ou un débat à propos d'un thème donné. Elles ne proposent pas de positions avalisées par l'asbl et n'engagent que leur(s) auteur(e)(s).*

*Énéo, mouvement social des aînés asbl  
Chaussée de Haecht 579 BP 40 – 1031 Schaerbeek - Belgique  
e-mail : [info@eneo.be](mailto:info@eneo.be) – tél. : 00 32 2 246 46 73*

---

En partenariat avec



Avec le soutien de

<sup>6</sup> Dans laquelle la diminution des dépenses (publiques) devient l'objectif en soi...

<sup>7</sup> Les produits financiers peuvent apporter des compléments financiers non négligeables pour certains travailleurs (à leurs frais et/ou aux frais des employeurs), mais il est inacceptable de les développer au détriment de la sécurité sociale. Reconnaître son utilité (pour certains) n'est pas le synonyme de remplacement général.